

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15
 Quorum..... 8
 Présents..... 11
 Votants..... 14
 Excusés..... 1
 Procurations..... 3

Date de la convocation : 15/12/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 19 décembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
 légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
 Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRESENTS : Mesdames DELLEU Françoise, MASSON Aurélie, VIALA Régine,
 VIDAL Nadine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc,
 QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIDAL
 Claude, VIDAL Didier.

PROCURATIONS : Monsieur Daniel VIALA a donné procuration à Monsieur Didier
 VIDAL, Madame Rolande COBO a donné procuration à Monsieur Claude VIDAL,
 Monsieur Allan ASSIÉ a donné procuration à Monsieur Claude REFREGERS.

ABSENTS EXCUSES : Madame JUANABERRIA Anne-Marie

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour
 remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 8**DELIBERATION N° 6****REGULARISATION D'UN PASSAGE AVEC CESSION**

Afin de faire disparaître les discordances entre les titres de propriété et la configuration des biens sur le cadastre, Monsieur Christophe FOURCADIER a été saisi afin d'établir un document d'arpentage.

Une régularisation est souhaitée, Monsieur et Madame Alain RIEU, propriétaire de la parcelle F-918 pour 11 ca, s'engage à faire abandon gratuitement au domaine public de la dite propriété. Cela permettra de reconstituer la réalité de la voirie communale.

La commune de Saint-Jean-du-Bruel s'engage à céder à première demande de Monsieur et Madame RIEU et/ou au propriétaire successif de leur bien cadastré F-917, la parcelle F-919 pour 5 ca appartenant au domaine public communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 14 voix pour

- **DE S'ENGAGER** à répondre favorablement à la demande de déclaration d'abandon détaillée qui sera faite par écrit sur papier timbré à la mairie par le propriétaire ;

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
 Ont signé*

*Le secrétaire de séance
 Jean-Luc DRIGOUT*

*Le Maire
 Claude VIDAL*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le 22/12/2025.....
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le 22/12/2025.....

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

